

*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 février 2025 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Vicki Grondin, conseillère de ville
Madame Micheline Rouleau, conseillère d'arrondissement
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Ann Tremblay, directrice des services administratifs et des projets urbains
Monsieur Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Vincent Clark, commandant – poste de quartier 8

ABSENCE :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement

CA25 19 0001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 3 février 2025, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA25 19 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2024

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA25 19 0003

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2024

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA25 19 0004

Motion des élus - Résolution d'appui aux journées de la persévérance scolaire 2025

La conseillère Vicki Grondin fait la lecture de la présente résolution.

ATTENDU que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence ». Un moment clé dans l'année qui témoigne de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de toutes les étudiant.e.s;

ATTENDU que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU que derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance et qu'il est important de valoriser chaque effort et étape du parcours éducatif;

ATTENDU que les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Proposé par :	Younes Boukala	Appuyé par :	Tous
Vote			
Débat			

QUE l'arrondissement de Lachine proclame la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

QUE l'arrondissement de Lachine exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les étudiant.e.s et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

QUE l'arrondissement de Lachine appuie la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence » et invite toutes les personnes élues à y participer.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au conseil municipal de Montréal ainsi qu'à l'organisme Concertation Montréal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA25 19 0005

Motion des élus - Motion commémorant l'attentat de la grande mosquée de Québec

Le conseiller Younes Boukala fait la lecture de la présente résolution.

ATTENDU QUE la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

ATTENDU QUE l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE les Lachinoises et les Lachinois, fidèles à leur habitude, ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec notamment en déposant des bouquets de fleurs devant la mosquée à Lachine en plus de participer aux rassemblements pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

ATTENDU QU'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

ATTENDU QUE le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

ATTENDU QU'en juin 2020, le conseil municipal de Montréal a reconnu à l'unanimité l'existence de racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

ATTENDU QUE Montréal est une ville cosmopolite, que plus de 50 % de sa population est issue de communautés d'origines diverses et que 30 % des Montréalaises et des Montréalais sont issus de minorités visibles;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine est un arrondissement, dont 42 % de la population est issue de l'immigration ou a au moins un de ses deux parents né à l'étranger et que 24 % des Lachinoises et des Lachinois s'identifient à une minorité visible;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine travaille à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens et une cohabitation harmonieuse.

Proposé par :	Micheline Rouleau	Appuyé par :	Tous
Vote			
Débat			

QUE l'arrondissement de Lachine commémore l'attentat de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des survivants, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;

QUE l'arrondissement de Lachine continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

QUE l'arrondissement de Lachine invite la population à commémorer la tuerie de la grande mosquée de Québec afin de témoigner collectivement de sa solidarité;

QUE l'arrondissement de Lachine transmette une copie de cette motion aux représentants de la Mosquée de Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CA25 19 0006

Motion des élus - Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'antisémitisme

La mairesse Maja Vodanovic fait la lecture de la présente résolution.

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons, cette année, le 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste a été l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité et que des millions de personnes, dont plus de six millions de Juifs, ainsi que des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des personnes de la diversité sexuelle, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivantes et survivants de l'Holocauste, qui ont contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de la haine, de la discrimination et de l'indifférence;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, Suvre depuis plus de 45 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal déménagera dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent, ce qui lui permettra de répondre à la demande grandissante du public et que la Ville s'est engagée à soutenir financièrement ce grand projet;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, le 21 mars 1989, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale, à combattre « toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale »;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, en 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu qu'au cours des dernières années, et particulièrement dans les derniers mois, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites, à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal, en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module des incidents et des crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive.

Proposé par :	Micheline Rouleau	Appuyé par :	Tous
Vote			
Débat			

QUE l'arrondissement de Lachine souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui a eu lieu le 27 janvier 2025;

QUE l'arrondissement de Lachine réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite tout en réitérant que tous les incidents et les crimes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;

QUE l'arrondissement de Lachine, de concert avec ses partenaires, continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.06

CA25 19 0007

Accorder un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage d'arbres publics, en rues et en parcs, dans l'arrondissement de Lachine, pour les années 2025-2027 - Dépense totale de 796 966,46 \$, taxes incluses (contrat : 724 514,96 \$ + contingences : 72 451,50 \$). - Appel d'offres public numéro 24-20733 - Deux (2) soumissionnaires

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme pour les années 2025-2027, le contrat pour des services d'élagage d'arbres publics, en rues et en parcs dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 724 514,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics numéro 24-20733;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 724 514,96 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 72 451,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de la firme SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1249645006

CA25 19 0008

Autoriser une dépense additionnelle de 45 415,13 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de services professionnels dans le cadre du contrat accordé à la firme Expertise Sports Design LG inc. (CA23 19 0036) pour le projet de réfection d'une aire de planches à roulettes, de terrains de basketball et de volleyball de plage au parc Grovehill majorant ainsi le montant total du contrat de 263 795,77 \$ à 309 210,90 \$ et autoriser une majoration du montant de la contingence de ce contrat de 39 569,37 \$ à 52 759,15 \$ taxes incluses

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une dépense additionnelle de 45 415,13 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de services professionnels dans le cadre du contrat accordé à la firme EXPERTISE SPORTS DESIGN (CA23 19 0036) pour le projet de réfection d'une aire de planches à roulettes, de terrains de basketball et de volleyball de plage au parc Grovehill majorant ainsi le montant total du contrat de 263 795,77 \$ à 309 210,90 \$ taxes incluses;

D'autoriser une majoration du montant de la contingence de ce contrat de 39 569,37 \$ à 52 759,15 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1246731003

CA25 19 0009

Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 7 octobre 2024 (résolution CA24 19 0264) à ATELIER DE DÉCORS KAMIKAZE INC., pour l'acquisition de dispositifs muséographiques sur le site des SSurs de Sainte-Anne, conformément à l'appel d'offres public 24-20269

Il est proposé par Younes Boukala
appuyé par Micheline Rouleau

De résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 7 octobre 2024 (résolution CA24 19 0264) à ATELIER DE DÉCORS KAMIKAZE INC., pour l'acquisition de dispositifs muséographiques sur le site des Sœurs de Sainte-Anne, conformément à l'appel d'offres public 24-20269;

De payer les sommes auxquelles ATELIER DE DÉCORS KAMIKAZE INC. a droit en proportion de l'avancement du contrat;

De retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés du montant de la dépense totale (372 671,81 \$, taxes incluses), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (1248725002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1258725001

CA25 19 0010

Approuver les quatre (4) conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les quatre (4) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 195 025,23 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2025

Le conseiller Younes Boukala déclare son intérêt à l'égard de ce dossier et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Michèle Flannery
appuyé par Vicki Grondin

D'approuver les quatre (4) conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les quatre (4) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux;

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme 195 025,23 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2025 :

Organisme	Projet	Période	Montant
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	Soutenir l'inclusion en luttant contre les discriminations et l'insécurité	3 février 2025 au 31 décembre 2025	31 053 \$
CONCERT'ACTION LACHINE	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes	3 février 2025 au 31 décembre 2025	58 898,68 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	Devenir acteur de la sécurité à Duff-Court: le projet citoyen 3	3 février 2025 au 31 décembre 2025	48 628,40 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Voix de Lachine : S'exprimer, s'engager, agir	3 février 2025 au 31 décembre 2025	56 445,15 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1254076001

CA25 19 0011

Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 5 690 \$ taxes incluses, si applicables

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 5 690 \$, taxes incluses, si applicables;

Organisme	Projet	Montant
BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ACCUEIL NAZAIRE PICHÉ	Soutien aux activités sociales des cent résidentes et résidents	200 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE LACHINE	Achat d'une table corporative pour le gala-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Lachine du 11 avril 2025	5 000 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	Entretien des terrains de bocci pour la saison 2025	490 \$
	Total :	5 690 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1257464001

CA25 19 0012

Approuver la reconnaissance de l'organisme L'OEUVRE SOUPE MAISON (LACHINE) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 février au 31 décembre 2025 et approuver la convention de service à cette fin

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver la reconnaissance de l'organisme L'OEUVRE SOUPE MAISON (LACHINE) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 février 2025 au 31 décembre 2025 et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification et approuver la convention de service à cette fin.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1257132001

CA25 19 0013

Accorder à l'organisme CYCLO-CLUB LACHINE une contribution financière de 14 000 \$, consentie par le « Programme cyclovia 2024 », pour la réalisation de la cyclovia sportive de Lachine célébrée le 6 août 2024

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'accorder une contribution financière au montant de 14 000 \$ au CYCLO-CLUB LACHINE pour la réalisation d'une cyclovia sportive qui a eu lieu le 6 août 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1256179002

CA25 19 0014

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du personnel pour la période du 21 novembre 2024 au 21 janvier 2025

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

De recevoir la liste de mouvement du personnel pour la période du 21 novembre 2024 au 21 janvier 2025, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1255094001

CA25 19 0015

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2024

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Michèle Flannery

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1257865001

CA25 19 0016

Reconnaissance de l'organisme ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 février 2025 au 31 décembre 2025

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver la reconnaissance de l'organisme ACTION JEUNESSE DE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 février 2025 au 31 décembre 2025 et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1256179003

CA25 19 0017

Accepter le don d'équipement du CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (CRAIC) pour les besoins des utilisateurs du chalet de baseball du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

Accepter le don d'équipement du CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (CRAIC) pour les besoins des utilisateurs du chalet de baseball du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1256179001

CA25 19 0018

Autoriser Isabelle Lachance, conseillère en planification - gestion de projets et Ann Tremblay, directrice des services administratifs et des projets urbains en substitut, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Lachine, toute demande adressée auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, auprès de Pêches et Océans Canada et auprès de Transports Canada pour l'obtention de permis, autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation d'un projet de baignade à Lachine

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser Isabelle Lachance, conseillère en planification - gestion de projets et Ann Tremblay, directrice des services administratifs et des projets urbains en substitut, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Lachine, toute demande adressée auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, auprès de Pêches et Océans Canada et auprès de Transports Canada pour l'obtention de permis, autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation d'un projet de baignade à Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1255412001

CA25 19 0019

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux en vue d'un réaménagement de la piste cyclable des berges (Route 5), le long du boulevard Saint-Joseph entre les 39^e et 42^e Avenues (projet numéro SUM_LAC24-0944)

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Michèle Flannery

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux en vue du réaménagement de la piste cyclable des berges (Route 5), le long du boulevard Saint-Joseph entre les 39^e et 42^e Avenues (projet numéro SUM_LAC24-0944).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1256731001

CA25 19 0020

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Vicki Grondin

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.07 1258673001

CA25 19 0021

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025) et RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour la tenue des Hivernales à Saint-Pierre et le Défi de l'Ours polaire le samedi 15 février 2025

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser la tenue des Hivernales à Saint-Pierre, au parc Kirkland, et le Défi de l'Ours polaire, au parc riverain de Lachine, le samedi 15 février 2025, de 8 h à 18 h;

D'édicter et publier les ordonnances suivantes :

- Ordonnance OCA25-RCA09-19002-001 – Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements spéciaux du 15 février 2025, en vertu du *Règlement RCA09-19002-01 sur l'occupation du domaine public*;
- Ordonnance OCA25-RCA24-19004-001 – Ordonnance autorisant la dérogation aux dispositions des *règlements numéros RCA24-19004 et RCA24-19004-01 sur les nuisances* pour la tenue des événements spéciaux du 15 février 2025;
- Ordonnance OCA25-RCA25-19001-002 – Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) pour les événements spéciaux du 15 février 2025, conditionnellement à l'approbation par l'Agence de mobilité durable.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1256901001

CA25 19 0022

Avis de motion, dépôt du projet de règlement et adoption du premier projet de règlement - Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs

Avis de motion est donné par la conseillère Micheline Rouleau de l'inscription, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

47.01 1259399001

CA25 19 0023

Avis de motion, dépôt du projet de règlement et adoption du premier projet de règlement - Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 2710-107 modifiant le *Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1259399001

CA25 19 0024

Approuver les plans (PIIA) conformément au Règlement autorisant démolition, construction, transformation et occupation de bâtiments à des fins d'habitation sur le terrain de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost (18-022) ainsi que du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-11), les travaux d'agrandissement et de transformation en vue de la réalisation de la phase II du projet de conversion de la Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement autorisant démolition, construction, transformation et occupation de bâtiments à des fins d'habitation sur le terrain de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost* (18-022) ainsi que du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-11), les travaux d'agrandissement et de transformation en vue de la réalisation de la phase II du projet de conversion de la Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne, sans condition.

D'accorder le permis d'agrandissement et de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le tout selon les documents soumis le 18 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1250415001

CA25 19 0025

Approuver les plans (PIIA) - Projet d'agrandissement, en cour arrière, pour l'immeuble situé au 795, 45^e Avenue

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 14 novembre 2024, accompagnant une demande de permis d'agrandissement, en cour arrière, de l'immeuble situé 795, 45^e Avenue.

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1259399002

CA25 19 0026

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades (toiture) pour l'immeuble situé au 1600, croissant Brandon

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date des 20, 21 et 29 novembre 2024, accompagnant une demande de permis de transformation des façades (toiture) pour l'immeuble situé au 1600, croissant Brandon.

D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1257204001

CA25 19 0027

Autoriser une dérogation mineure - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 23, avenue Gowans

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser, selon les documents datés du 2 et 16 décembre 2024 et 14 janvier 2025, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* relative au projet de nouvelle construction pour l'immeuble situé au 23, avenue Gowans ayant pour effet de :

- Permettre, un accès au terrain d'une largeur de 2,75 mètres, et ce, bien que l'article 4.14.3b) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit que, pour un bâtiment de type multifamilial, la largeur minimale d'un accès au terrain est de 3,0 mètres;
- Permettre, pour une habitation multifamiliale, une entrée distincte pour chaque unité d'habitation, et ce, bien que l'article 1.2.6 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit qu'une habitation multifamiliale doit être pourvue d'une entrée commune.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1259399003

CA25 19 0028

Abroger la résolution du conseil d'arrondissement de Lachine CA24 19 0165 adoptée le 3 juin 2024 et approuver les plans (PIIA) - Projet d'agrandissement, en cour arrière, de l'immeuble situé au 23 avenue Gowans

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'abroger la résolution CA24 19 0165 du conseil d'arrondissement de Lachine adoptée le 3 juin 2024;

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 2 et 16 décembre 2024 et 14 janvier 2025 accompagnant une demande de permis d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel situé au 23, avenue Gowans sur le lot portant le numéro 1 705 674 du cadastre du Québec.

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1259399004

CA25 19 0029

Approuver la modification du contrat de travail du directeur d'arrondissement

Il est proposé par Vicki Grondin
 appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver la modification du contrat de travail du directeur d'arrondissement afin d'en prolonger la durée jusqu'au 28 juin 2026.

D'autoriser la mairesse à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1255330001

Période de questions des membres du conseil

Début : 19h46

Fin : 20h00

ÉLU(ES)	INTERVENTIONS
Younes Boukala	- Campagne financement environnement
Vicki Grondin	- Février, mois de l'histoire des noirs - Vague de froid personnes itinérantes - Ressource urgence AJOI.
Michele Flanery	-Défi l'Ours polaire + dons
Micheline Rouleau	- Hivernales à St-Pierre; - Travaux hôpital de Lachine + dons.
Maja Vodanovic	- Crise d'itinérance et de logement; - Logement social.

70.01

Période de questions du public

Début : 20h00

Fin : 20h07

CITOYENS	QUESTIONS
Yana Yanatieva Question en ligne	- Projet club de natation -Dépôt projet (document)
Marc Ravavi Question en ligne	- Amélioration piste sky de fond.

70.02

Et la séance est levée. : 20h07

Maja Vodanovic
maireesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2025.

Résolution : CA25 19 0031